

*Département de la Haute-Corse*

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 12 septembre 2023  
DEL-2023-59**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 24
- \* de Représentés : 3
- \* de Votants : 27 Pour : 27 Contre : 0 Absentions : 0

Étaient présents : M. André AGOSTINI, M. Pierre-Paul 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire représentant M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Jean-Paul DOMINICI 1<sup>er</sup> adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Ange STRAFORELLI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Marie-Ange DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNONCENZI, M. Roland LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre Jean STEFANI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

**Objet: M14: Demande de financement pour des travaux et aménagements afin de transformer un bâtiment existant en Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de Venzolasca – Demande de subvention et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 13 septembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 septembre 2023. L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 29 août 2023 pour un Conseil communautaire en date du 06 septembre 2023, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 06 septembre 2023 pour un Conseil communautaire en date du 12 septembre 2023.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230912-DEL2023-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2023

*Département de la Haute-Corse*

Le Président informe l'Assemblée délibérante que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca souhaite effectuer des travaux sur un bâtiment existant, situé sur la commune de Venzolasca, afin de le transformer en Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Les travaux comprendront :

- Démolition – dépose – évacuation ;
- Gros œuvre – isolation combles – enduit de façade – VRD ;
- Menuiseries extérieures – Serrurerie ;
- Menuiseries intérieures – isolation – cloison – faux plafonds – meuble change ;
- Electricité courants forts – courants faibles – chauffage ;
- Plomberie - Sanitaires – VMC – production d'eau chaude ;
- Revêtements de sols souples et durs – Faïences – Plinthes ;
- Peinture – nettoyage.

Le coût total de l'opération s'élève à **235 000,00 € H.T.**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de **Corse par le biais de la dotation quinquennale** et propose le plan de financement suivant :

<b>Organismes</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Montant HT</b>
CDC – dotation quinquennale	80%	188 000,00 €
Communauté de communes – autofinancement	20%	47 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>235 000,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement pour des travaux et aménagements afin de transformer un bâtiment existant en Maison d'Assistants Maternels (MAM) sur la commune de Venzolasca.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**

**Antoine POLI**

